



1^{ère} Modification du Plan Local d'Urbanisme

5b // PLAN DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE
ech : 1 / 7500ème

Dossier approuvé : le 29 juin 2021
(cachet de la mairie + signature du Maire)

Agence ROBIN & CARBONNEAU
urbanisme & architecture - 8 rue Frédéric Bazille - 34 000 Montpellier
09 51 27 25 17 - contact@robin-carbonneau.fr

Servitudes d'Utilité Publique

- AC1 : Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits**
 - Monuments historiques
 - Périmètre de protection des monuments historiques
- AC2 : Servitude relative aux sites inscrits et classés**
 - Sites inscrits et classés
- AS1 : Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales**
 - Périmètre de protection immédiat
 - Périmètre de protection rapproché
- I3 : Périmètre de servitude autour d'une canalisation de transport de gaz**
 - Zone de protection
- I4 : Périmètre de servitude autour d'une ligne électrique aérienne ou souterraine**
 - Ligne aérienne
- PM1 : Plans de prévention des risques naturels prévisibles et plans de prévention des risques miniers**
 - Enveloppe du Plan de Prévention des Risques inondation
- T1 : Servitude relative aux voies ferrées**
 - Voie ferrée
 - Zone de protection